

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

C.U. 01814 - PV 01053/91

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

91307481

O B J E T : Passage d'un phénomène important dans le ciel.

Nous soussigné : gendarme D. E , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, le 29 Novembre 1991 à 23 heures, nous sommes contactés par le Centre Opérationnel de la Gendarmerie du département de à

Ce service nous déclare avoir reçu un appel de la part de Monsieur M C , demeurant " ' commune de , signalant un phénomène lumineux dans le ciel à 22 heures 20.

A 23 heures, immédiatement après la communication, nous sortons de la brigade sur une surface dégagée, afin d'observer le phénomène. Après un tour d'horizon, aucune manifestation lumineuse n'est décelée.

Le quatorze Décembre mil neuf cent quatre vingt onze, nous nous présentons au domicile de la personne ci-après nommée et l'entendons :

M C , 57 ans,

marié, viticulteur, nationalité française,

qui déclare le quatorze décembre mil neuf cent quatre vingt onze à quatorze heures et vingt huit minutes: "

"Le 29 Novembre 1991, à 22 heures 26, je me trouvais au lieu dit " " commune de . J'ai vu à l'horizon Sud-Sud Ouest se déplacer une boule lumineuse, grosse comme un ballon de volley. Elle se déplaçait horizontalement par rapport à l'horizon. Je l'ai observée pendant sept à huit secondes, puis au bout de ce temps, cette boule s'est disloquée en six ou sept petites boules, puis s'est éteinte.

La boule possédait une queue longue de cinq fois la valeur de son diamètre.

Le 14 Décembre 1991 à 14 heures 40.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher." La personne entendue L'A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

NOTA: Les brigades de Gendarmerie de et ont été témoins de ce phénomène.

2	M. le procureur de la République
1	Centre National d'études Spatiales
1	Monsieur le Préfet du département
1	Archives